

# Rapport d'activité

## *France Hydro Électricité*

### *2012*



# PRÉAMBULE

*Cette année 2012 marque un passage. Nous l'attendions dans l'incertitude et nous savions qu'il ne serait pas de tout repos ! Nouveaux contrats, ouverture au marché, classements des cours d'eau, étude de potentiel de développement, connaissance de la filière, nous avons anticipé, étudié, écouté, négocié et agi partout où nos intérêts étaient impliqués, partout où il nous faut mieux nous connaître et nous faire connaître.*

*L'ampleur du travail, dont ce rapport d'activité décrit les principales étapes, atteste de la volonté de France Hydro Électricité de ne pas laisser imposer aux producteurs d'hydroélectricité et à leur filière des décisions compromettant leur avenir.*

*Seuls, ou en collaboration avec nos partenaires, et surtout avec le soutien croissant des adhérents, producteurs ou industriels, nous avons obtenu des avancées, mais de nombreux chantiers restent ouverts et les perspectives trop fragiles.*

*2012 a aussi été marquée par une transition politique qui nous offre de nouveaux interlocuteurs parfois plus ouverts, parfois remettant en cause le fruit des échanges du passé.*

*Nous avons continué à mettre en pratique les convictions qui nous caractérisent : faire plus, faire mieux, faire ensemble.*

*Mais nous avons aussi su faire preuve de fermeté.*

*Une posture qui a surpris mais qui donne la mesure de notre engagement.*

*Nous représentons toutes les petites centrales, partout en France, nous croyons en la capacité des producteurs d'hydroélectricité de s'impliquer pour offrir une énergie propre et renouvelable, avec des installations innovantes, respectueuses de l'environnement et ne constituant pas une entrave pour la continuité écologique.*

*C'est ce que nous défendons quand nous affirmons que le potentiel de développement hydroélectrique existe en France, qu'il sera assuré par les petites centrales. C'est notre contribution à la transition énergétique, dont le débat initié en cette fin d'année 2012 se concrétisera par une loi en 2013.*

## 4 France Hydro Électricité

- 5 Au service des adhérents
- 5 Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir
- 6 Un engagement responsable, des positions crédibles
- 6 Une éthique et des valeurs communes
- 7 Une organisation structurée
- 8 Les chiffres clés

## 9 2012 : Les temps forts

- 10 Les contrats d'obligation d'achats
- 11 L'accès au réseau
- 14 Les classements des cours d'eau et le potentiel hydroélectrique

## 16 Les grands dossiers

- 17 La Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable
- 17 Le référentiel " Milieu Aquatique et Documents d'incidences " (MADI) pour les aménagements hydroélectriques
- 18 La restauration de la continuité écologique
- 19 La conférence environnementale et le débat transition énergétique
- 20 La veille législative et les dossiers juridiques

## 22 Promotion de l'hydroélectricité

- 23 2012, douze mois d'actions

## 28 France Hydro Électricité et ses adhérents

- 29 Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences
- 29 Vous informer
- 31 Se rencontrer

## 33 Bilan et perspectives

- 33 Quel bilan ?
- 34 Que peut-on attendre de 2013 ?

# France Hydro Électricité



## Une vision à long terme

France Hydro Électricité s'inscrit dans une stratégie de long terme, analyse les risques qui pèsent sur la filière, identifie l'origine et les motivations de ses détracteurs et tente d'y répondre seul ou en concertation avec ses relais que sont l'Union Française de l'Électricité (UFE), le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) ou ESHA (European Small Hydro Association). France Hydro Électricité suit attentivement la mise en œuvre sur le terrain des textes et des engagements négociés et obtenus. Cette nécessité de vision à long terme est d'autant plus importante à tenir, eu égard aux incertitudes de la politique énergétique française et européenne.

## Au service des adhérents

Le syndicat apporte à ses adhérents une information régulière sur l'actualité et les enjeux de la filière principalement au moyen de ses lettres d'information mensuelle "Flash Infos", semestrielle "Interflash", de son site [www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr), partiellement en accès réservé, et lors de l'Assemblée générale ou des nombreuses réunions.

Chaque adhérent peut aussi compter sur le soutien des autres producteurs impliqués dans la vie du syndicat. Sans l'action quotidienne et la disponibilité des représentants de France Hydro Électricité dans les instances, des délégués régionaux, des membres du bureau et du conseil d'administration, le syndicat ne pourrait plus assurer sa mission.

Les adhérents ont bien entendu à leur disposition toute l'équipe des permanents : Jean-Marc Lévy, délégué général, Xavier Casiot, chargé des relations avec les producteurs, Véronique Lelièvre, responsable communication et Nathalie Hien, assistante de direction. Ils peuvent, chacun suivant leurs compétences, répondre aux questions d'ordre technique, économique, social, administratif, marketing et juridique.

## Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Le syndicat a surtout la responsabilité de préparer et d'anticiper l'avenir des petits producteurs en France. Son action dépasse le champ d'action individuel de chaque adhérent, aussi important soit-il.



## Une approche globale et sur mesure

France Hydro Électricité a une vision globale qui permet d'aborder les problématiques très spécifiques et particulières de chacun des producteurs. Par exemple, nous avons beaucoup défendu le contrat d'obligation d'achat, jusqu'à la sortie de l'arrêté de renouvellement.

Et dans le même temps, nous avons poussé le ministère en charge de l'énergie, à améliorer les conditions de l'arrêté rénovation et fait des propositions innovantes sur un nouveau contrat de rénovation continue.

Notre action pour permettre aux producteurs qui le souhaitent de rester sous obligation d'achat ne nous a pas empêchés de prendre l'initiative de travailler avec les acteurs de marché pour améliorer les modalités de vente de la production sur le marché de l'électricité.

Enfin le syndicat est pleinement impliqué dans les réflexions sur les garanties d'origine, le marché de capacité et de manière générale toutes les opportunités d'améliorer les conditions d'exploitation des centrales et de vente de la production.



## Un engagement responsable, des positions crédibles

France Hydro Électricité œuvre pour un développement de la petite hydroélectricité dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Aucun développement de la production hydraulique en France (et en Europe) n'est dorénavant envisageable sans prendre les mesures concertées et utiles à la protection de l'environnement et à la restauration des milieux aquatiques. Son acceptabilité et par la même sa réalité, sont à ce prix.

Notre activité s'exerce sous l'égide de différentes dispositions réglementaires, notamment la directive cadre sur l'eau et celle fixant les objectifs européens en matière d'énergie renouvelable, qui exprime l'ambition d'atteindre une part de 20 % de notre électricité consommée issue de moyens de production renouvelables. En France, cette part atteint 11.5 % et le pays s'est fixé l'objectif de 23 %, l'un des plus ambitieux en Europe.

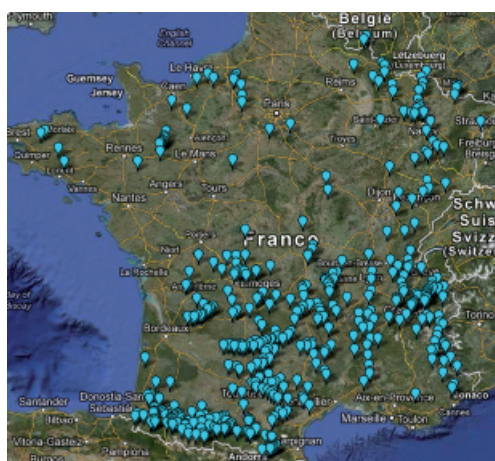
6

**Nous n'atteindrons ce résultat qu'en mobilisant tous nos moyens de production.** La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) ainsi que la convention pour le développement d'une hydroélectricité durable a fixé à la filière un objectif de développement de la production de 3 TWh nets supplémentaires d'ici 2020. Aussi modeste que cela puisse paraître, il s'agit là d'un vrai défi.

En augmentant notamment les débits réservés à compter de 2014, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) conduit à supprimer l'équivalent de 2 TWh de production ; cela portera à 5 TWh l'effort de production à réaliser. Cela ne pourra être atteint que grâce à des centrales respectueuses de la qualité des milieux aquatiques, et une bienveillance et un volontarisme de l'Etat dans toutes ses composantes sur le développement des nouvelles capacités de production.

## Une éthique et des valeurs communes

France Hydro Électricité et ses adhérents souhaitent porter et susciter un regard nouveau sur la profession de petit producteur d'hydroélectricité. Nous y parviendrons par le dialogue, la transparence et la concertation. Malgré les difficultés inhérentes à toute concertation, la confrontation, le rapprochement des points de vue, l'acceptation et la gestion des contradictions restent les moyens les plus efficaces de défendre les intérêts de notre profession et de nos adhérents.



## Un fonctionnement transparent

En 2012, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois. Le bureau s'est réuni 8 fois.

Après la lecture du rapport du Trésorier, l'Assemblée générale du 23 juin 2012 a arrêté à 109 959 € le solde créditeur du compte de résultat au 31 décembre 2011.

L'Assemblée générale a renouvelé pour trois ans (2015), les mandats d'administrateurs de Gil Adisson, Hugues Albanel, Daniel Farges, Ghislain Weisrock. Dominique Blaise et Jean-Philippe Reiller ont été approuvés au poste d'administrateurs.

Marcel De Langhe n'avait pas souhaité se représenter et a été nommé membre honoraire du Conseil d'administration. Décédé le 31 mars 2013, nous regrettons cet homme impliqué et passionné.

# Une organisation structurée

Un Conseil d'administration de 15 membres et 6 membres honoraires

## Administrateurs membres du Bureau

|                                                               |                      |                                                                   |                                                      |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Anne Pénalba<br>HYDRO C<br><i>Présidente</i>                  |                      | Maurice Morello<br>FILATURE D'OSSAU<br><i>Président d'honneur</i> |                                                      |
| Hugues Albanel<br>HYDROWATT / UNIT-E<br><i>Vice-Président</i> | Daniel Besson<br>GEG | Jean-Pierre Catalan<br><i>Secrétaire honoraire</i>                | François Collombat<br>SHEMA<br><i>Vice-Président</i> |
| Daniel Farges<br>EURL ECODOR<br><i>Trésorier</i>              |                      | Ghislain Weisrock<br>CNR<br><i>Vice-Président</i>                 |                                                      |

## Administrateurs

|                                 |                                                       |                                                                         |                               |                                     |  |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| Gil Adisson<br>PYREN / CHCR     |                                                       | Dominique Blaise<br>STÉS HYDRAULIQUES DES 2 MOULINS<br>ET MOULIN BARLET |                               | Christophe Boizard<br>CENTRALES SGI |  |
| Jérôme Dubois<br>SHEM SARL      | Christine Etchegoyhen<br>FORCES MOTRICES DE GURMENÇON | Claude Girard<br>SHEM SA                                                | Frédéric Jouval<br>EAL JOUVAL |                                     |  |
| Alexandre Laroque<br>ENERGIALYS |                                                       | Jean-Philippe Reiller<br>EREMA                                          |                               |                                     |  |

## Membres honoraires

|                    |                                                  |                      |                    |
|--------------------|--------------------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Jean-Marie Cerutti | Jean-Louis Richard<br><i>Président honoraire</i> | Jean-François Larrue | Marcel De Langhe † |
|--------------------|--------------------------------------------------|----------------------|--------------------|

7

## Délégués régionaux

|                                               |                                                |                                               |                                                      |                                                             |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| André Dubois<br>Producteur<br><i>Auvergne</i> | Vincent Ferry<br>Producteur<br><i>Auvergne</i> | Paul Laurent<br>Producteur<br><i>Auvergne</i> | Jean-François Rémy<br>Producteur<br><i>Grand Est</i> | Richard Rodier<br>Producteur<br><i>Eure, Seine-Maritime</i> |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|

## Représentants en Comité de Bassin

|                                                              |                                                                    |                                                             |                                                                 |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Hugues Albanel<br>Représentant UFE<br><i>Seine-Normandie</i> | Christine Etchegoyhen<br>Représentante UFE<br><i>Adour-Garonne</i> | Jean-François Rémy<br>Représentant UFE<br><i>Rhin-Meuse</i> | Jean-Pierre Simard<br>Représentant UFE<br><i>Loire-Bretagne</i> |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|

## L'équipe des permanents

|                                          |                                                                       |                                                        |                                                 |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Jean-Marc Lévy<br><i>Délégué général</i> | Xavier Casiot<br><i>Chargé des relations<br/>avec les producteurs</i> | Véronique Lelièvre<br><i>Responsable communication</i> | Nathalie Hien<br><i>Assistante de Direction</i> |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|

## Une organisation mature

L'équipe renforcée en 2011 a pris ses marques en 2012 en développant une collaboration forte, avec des outils adaptés permettant le partage d'informations et la capitalisation des connaissances. La gestion comptable de France Hydro Électricité, optimisée et internalisée permet maintenant d'avoir une vision immédiate des engagements du syndicat.

**Laetitia Larrouy-Castera**, étudiante en droit, a réalisé un stage à France Hydro Électricité durant le printemps 2012. Elle a principalement travaillé sur un comparatif des moyens mis en œuvre et de l'interprétation des objectifs communautaires de la Directive Cadre sur l'Eau dans les principaux États membres de l'UE.

**Bridget Petit** a intégré l'équipe des permanents avec un contrat à durée déterminée pour animer le programme européen Restor Hydro. (voir p.24)



*Les membres Restor Hydro*

## Les chiffres-clés

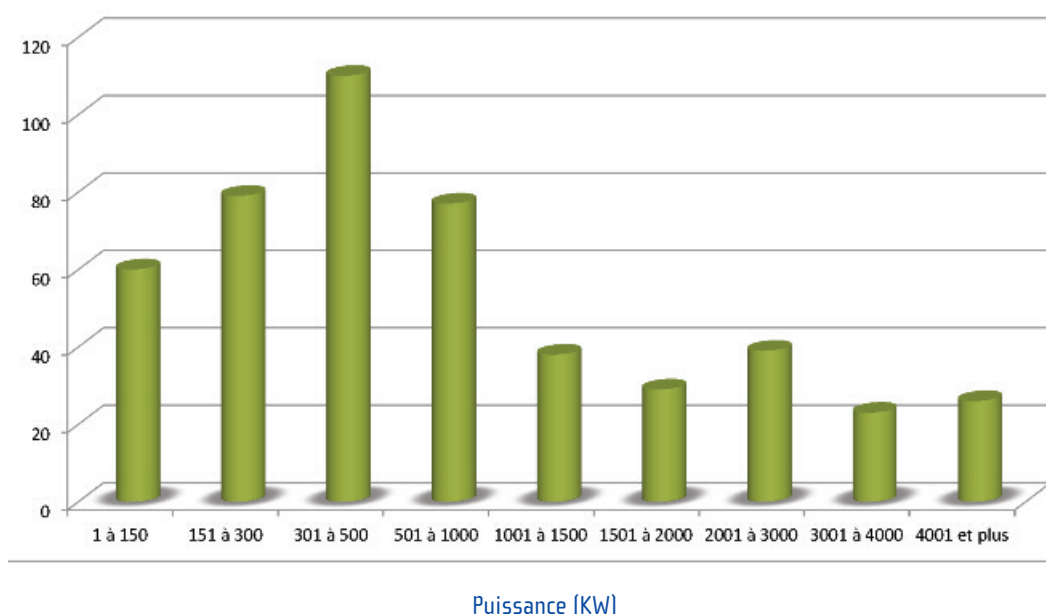
- France Hydro Électricité représente aujourd'hui plus de **500 centrales** réparties sur tout le territoire français
- Les centrales des adhérents de France Hydro Électricité représentent une puissance installée cumulée de 4 300 MW environ.
- France Hydro Électricité, c'est aussi **100 adhérents prestataires de services**, bureaux d'étude, turbineurs, fournisseurs de matériels électriques et mécaniques, avocats, banquiers.
- Nous avons le soutien de la Caisse des dépôts depuis 2009.

France Hydro Électricité a pour ambition de mettre tout en œuvre pour que le secteur de la petite hydroélectricité puisse contribuer à atteindre le plus rapidement possible l'objectif fixé par la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). C'est-à-dire l'augmentation de la production hydroélectrique de 3 TWh net / an au plus tard en 2020 en France.

Même inscrit dans la PPI, il faut nous battre au quotidien pour maintenir cet objectif de développement et éviter que les classements de cours n'handicapent 72 % du potentiel comme c'est encore le cas aujourd'hui.

## Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Nombre de centrales





# 2012 : les temps forts



### Le contrat HR 97

Bien qu'inscrit dans la loi NOME de novembre 2010, le renouvellement des contrats H97 a nécessité de déployer des efforts considérables pour aboutir à l'arrêté du 10 août 2012 (paru au JO le 05/09/12) puis au modèle de contrat le 7 décembre 2012, soit quatre mois après le 9 octobre ! Beaucoup d'efforts pour très peu de contrats signés, tout au plus une quarantaine (pour un total de 47 MW) sur les environ 650 contrats arrivés à leur terme le 9 octobre 2012.

La loi NOME prévoyait la possibilité de renouvellement des 1 250 contrats d'obligation d'achat de la production de petite hydroélectricité par EDF OA, moyennant la réalisation d'un programme d'investissement. Désireuse de publier l'arrêté fixant les modalités de ce programme d'investissement avant la fin du premier trimestre 2012, la Direction de l'énergie du ministère (DGEC) a réuni l'ensemble des parties prenantes entre janvier et mars 2012. **France Hydro Électricité a remis très tôt ses propositions à la Direction de l'énergie** sur lesquelles la négociation s'est engagée. Celle-ci a été menée efficacement dans un premier temps.

Nous avons mis tout en œuvre pour obtenir dans les meilleurs délais le renouvellement de nos contrats 97 moyennant un investissement étalé dans le temps, quitte à ce que le montant d'investissement soit légèrement supérieur à ce qu'on aurait pu espérer. Malheureusement, un blocage politique dans une période électorale peu propice, a conduit le cabinet du ministre à geler les négociations et à perdre un temps précieux.

Pour débloquer la situation, il nous a fallu rencontrer le cabinet de Delphine Batho à plusieurs reprises, adresser le 20 juin à une soixantaine de sénateurs et le 4 juillet à plus de 450 députés un courrier leur demandant d'interpeller la ministre afin que l'arrêté soit enfin publié.

Clémentine Marcovici, la chef du bureau Production hydroélectrique de la direction de l'énergie qui avait mené les négociations avec talent et efficacité a quitté ses fonctions fin juillet, avant que l'arrêté ne voie le jour.

**Concernant le montant de l'investissement**, la marge de négociation était connue dès le début, à savoir que le rendement économique du contrat HR97 devait être équivalent à celui du H07 et en aucun cas supérieur. La DGEC avait dans un premier temps envisagé un montant de 1000 euros/kW, puis 850 euros/kW. Au final nos efforts ont permis de ramener ce montant à 750 euros/kW installé pour les centrales de plus de 300 kW et 550 euros/kW en dessous de 100 kW.

**Concernant les modalités de l'investissement**, nous avons obtenu des aménagements importants :

la possibilité d'étaler l'investissement sur huit ans après l'échéance du contrat, la possibilité de renouveler le contrat sans avoir réalisé une partie de l'investissement, la possibilité d'intégrer le montant des investissements dont la réalisation a effectivement débuté mais n'est pas encore achevée à la date de démarrage du nouveau contrat, la possibilité de sortir du HR97 sans pénalité au bout de 8 ans.

Nous avons également obtenu que la vérification du seuil de 60 % de l'investissement au bout de 4 ans se fasse sur la base de devis acceptés ou de bons de commandes signés.

Enfin nous avons obtenu que soit facturée rétroactivement la production livrée pendant la période transitoire (entre l'échéance du H97 au 09/10/12 et la date de signature du contrat) au prix du règlement des écarts positifs au lieu du tarif ESSAI qui avait été proposé par EDF OA.

Suite à la réunion du CSE de fin juillet, il a en revanche été refusé de prendre en compte les investissements terminés (pour des raisons juridiques soulevées par le Conseil supérieur de l'énergie). Les contrôles et pénalités en cas de défaut d'investissement ont par ailleurs été renforcés.

**En définitive, aucune centrale adhérente de France Hydro Électricité n'a été contrainte d'arrêter de produire en octobre 2012 à la fin de son contrat H97.** Il faut dire que nous avons très tôt sensibilisé nos adhérents à la nécessité d'effectuer leur demande de CARD auprès d'ERDF, y compris pour vendre à un acteur de marché, ce que certains producteurs non adhérents ont tardé à faire, à leurs dépens.

## Le contrat H07

### > Quelques aménagements en 2012

#### L'assouplissement du seuil des 70 % d'investissements à réaliser pour obtenir le contrat.

En août le directeur de l'énergie a donné une suite favorable à la demande de France Hydro Électricité d'assouplir la règle fixée par l'arrêté du 27/03/2011 des 70 % d'investissement requis réalisés pour obtenir un contrat H07.

France Hydro Électricité avait attiré l'attention de la DGEC sur la nécessité d'assouplir cette règle compte tenu de l'engorgement de la filière amont et de l'incapacité des fournisseurs et équipementiers à fournir et à facturer les matériels avant octobre 2012. Par ailleurs, certains producteurs attendaient de connaître les modalités de l'arrêté loi NOME pour décider éventuellement de rénover leurs installations dans le cadre du H07. Ces producteurs qui avaient néanmoins fait leur demande de CARDi, n'avaient plus le temps une fois l'arrêté loi NOME publié, d'investir 70 % des montants requis avant octobre 2012.

Le seuil de 70 % est donc apprécié avec souplesse, un simple devis accepté peut remplacer une facture jusqu'au 31/08/2013.

**La possibilité de rénover partiellement une installation** a fait son apparition en 2012, par souci d'harmonisation des contrats d'obligation d'achat des différentes filières de production. France Hydro Électricité a travaillé sur les modalités de la rénovation partielle pour les rendre plus souples et accessibles au plus grand nombre. Nous avons travaillé en particulier sur les modalités de délivrance des CODOA, les nombreux cas particuliers qui peuvent se présenter et avons soulevé les problèmes complexes liés à la référence de la puissance installée.

Nous avons obtenu que les dépassements de puissance soient mesurés en moyenne de 24 heures afin que les producteurs ne soient plus menacés d'un retrait de CODOA à chaque dépassement ponctuel et mineur et pour

lesquels le surplus de production n'est, de toute façon, pas payé.

Enfin dans le cadre d'une augmentation de puissance, nous avons fait en sorte que la nouvelle puissance ne soit pas soumise à l'obligation d'investissement au titre du H07 (ou du HR97).



## L'accès au réseau

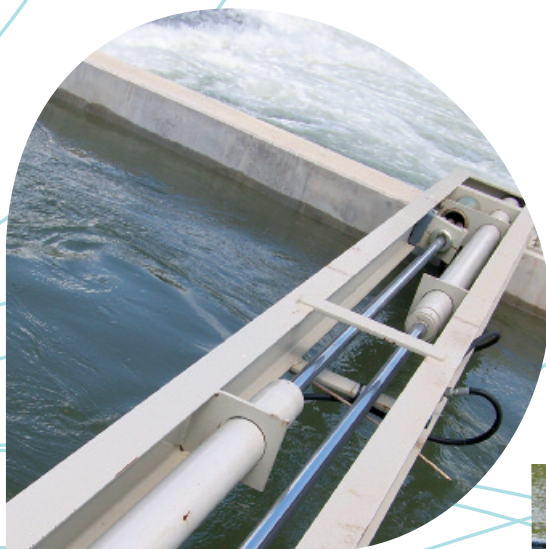
### Un contexte complexe

La production électrique française traverse en ce moment bien des tumultes, tant sur le plan réglementaire que sur les mouvements erratiques du marché de l'électricité, ce dernier s'ajoutant à une longue liste de variables difficilement maîtrisables dans l'économie de nos centrales.

Côté réseau, les coûts de raccordements deviennent très aléatoires à cause des nouveaux Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), prévus par l'article 71 du Grenelle 2 et les contraintes techniques qui pèsent sur les outils de production se resserrent de plus en plus. Avec cela, Smart Grids et Grid Code interagissent sans que nous puissions bien voir où nous allons. Devant ces perspectives préoccupantes, nous continuons de travailler avec les équipes d'ERDF, afin que les évolutions que nous souhaiterions promouvoir voient le jour.

Le sujet de premier plan de 2010 à 2012 fut la mise en œuvre des dossiers CARD pour l'ensemble de la filière hydroélectrique à l'échéance du contrat intégré 07-97. Le travail de préparation, qui s'est formalisé par un accord entre ERDF et France Hydro Électricité signé le 24 mars 2011, puis de sensibilisation, tant des équipes locales d'ERDF que des producteurs, a permis de passer sans grande difficultés le 9 octobre 2012, date de fin de la grande majorité des contrats intégrés.





## Simplifier les contrats

Par la suite, à cause du traitement des auxiliaires des centrales, imposé par les contrats EDF obligation d'achats depuis août 2011 pour notre filière, nous avons conçu un complément au modèle de CARDi, complément appelé "+ aux" qui peut prendre en charge l'ensemble des redevances TURPE tant pour l'injection que pour le soutirage des auxiliaires.

Ces nouvelles dispositions ont permis :

- de simplifier grandement les montages contractuels,
- d'éviter les doubles facturations de certaines composantes du TURPE,
- de mieux maîtriser les pertes pour ERDF,
- de pouvoir souscrire des contrats de fourniture adaptés aux besoins, en lieu et place des tarifs historiques de l'EDF, structurellement inadaptés pour alimenter des auxiliaires depuis la haute tension.

Le TURPE 4 devrait intégrer désormais ces nouvelles dispositions.

Les grilles tarifaires des diverses composantes du TURPE 4 n'ont d'ailleurs pas encore été fixées. France Hydro Électricité a pris part aux auditions menées par la CRE sur le sujet.

Nous avons pu y dénoncer :

- les coûts très élevés de certaines composantes, notamment la composante de comptage, surtout lorsque les compteurs électroniques sont relevables à distance, sans qu'il soit besoin de faire intervenir un agent pour une relève "à pied".
- tous les "financements croisés" qui sont induits par la structure du TURPE, en particulier la perte des économies de réseau générée par la production décentralisée.



En effet, bien que, sur le plan technique, ces économies sont bien réelles (cf. bilans statistiques de RTE durefoulement sur les postes -source), cette valeur économique ne nous est plus restituée (via l'obligation d'achat ou l'organisation règlementaire du marché).

Nous avons pu également résoudre le sujet de la mise en application du comptage suivant la fiche du catalogue des prestations P430 avec un élargissement de la Documentation Technique de Référence (DTR) aux tensions de comptage sortie génératrices dites "atypiques".

Seul le sujet des modèles de pertes (pertes Joule, Fer, ligne et réactif) n'a pas encore été traité, vu l'impact qu'il a sur l'ensemble des utilisateurs du réseau (plusieurs dizaines de millions de consommateurs, en particulier).

Précisons que tous ces sujets concernent parfois un très petit nombre de producteurs. Nous saluons donc le travail "sur mesure" qui a pu être mis en œuvre avec les services d'ERDF.



## De nombreux chantiers encore ouverts

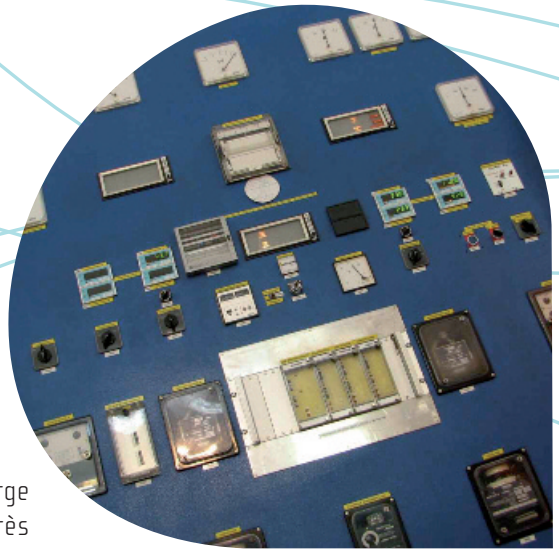
Parallèlement, un champ de travail très large s'est ouvert avec des sujets qui, d'après nous, revêtent un caractère fondamental pour l'avenir et le renforcement du partenariat producteur / réseau.

En effet, depuis plus de 10 ans que nous faisons évoluer le dispositif contractuel d'accès au réseau (dont le CARDi est le document maître), nous constatons simultanément :

- un accroissement des responsabilités qui incombent aux producteurs,
- un transfert des missions d'ERDF vers les producteurs,
- un contrôle plus accru d'ERDF sur l'exploitation des installations de production.

Nous pensons que **les centrales hydroélectriques**, antérieures à la naissance du réseau pour beaucoup d'entre-elles et ayant contribué à son développement, **peuvent avoir un rôle local à jouer dans la conduite du réseau de distribution.**

Nous pensons que ces atouts de "service local au réseau" pourraient être mieux utilisés, tant pour la conduite du réseau que pour augmenter ses capacités d'accueil. Cependant, cela nécessite de repenser l'organisation contractuelle, règlementaire, et d'engager les outils de production dans des programmes d'investissements.



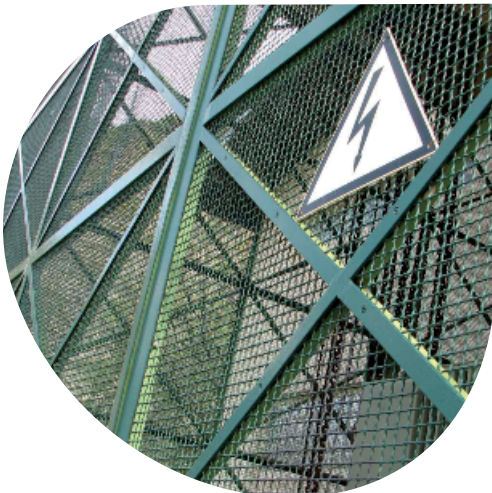
## Focus sur l'alimentation des auxiliaires

Depuis la publication du modèle de contrat H07 en août 2011, EDF avait imposé de ne plus traiter dans le contrat d'achat, l'énergie consommée par les auxiliaires hors période de production.

Ce choix, qui a mis fin au principe de "déduction" dans la limite des 3 %, a entraîné l'obligation de souscrire un contrat pour l'alimentation des auxiliaires, faute de quoi l'énergie consommée sans contrat attaché devenait une fraude. Les seuls contrats accessibles étaient soit les tarifs EDF (tarifs vert, jaune ou bleu), soit les contrats uniques sur le marché. Or ces deux types de contrats ont pour caractéristique d'intégrer une part "accès au réseau", en plus de la part fourniture d'énergie électrique.

Nous avons pris l'initiative de rencontrer la direction d'ERDF qui a répondu favorablement à nos attentes en ouvrant au travers d'une nouvelle rédaction des conditions particulières des CARDi, la possibilité de souscrire un contrat en fourniture pure (c'est à dire ne comportant pas de coût supplémentaire relatif au droit d'accès au réseau) pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production.

En outre, l'absence temporaire de responsable d'équilibre pour la consommation des auxiliaires a été prévue dans le CARDi, de telle sorte que le producteur ne se retrouve pas dans une situation "illégale" vis-à-vis du réseau.





## Les classements de cours d'eau et le potentiel hydroélectrique

### Au niveau national

L'année 2012 aura incontestablement été marquée par la révision des classements des cours d'eau. Ce dossier aura mobilisé le syndicat bien au-delà de ses moyens intrinsèques et de ses ressources propres. Son implication au sein de l'Union Française d'Électricité et du Syndicat des Énergies Renouvelables et ses relations étroites qu'il entretient avec les grands acteurs de la filière auront permis au syndicat de peser de tout son poids dans la bataille des classements.

France Hydro Électricité a exploité toutes les cordes à son arc pour contenir et tenter de réduire les propositions de classements afin de sauvegarder le potentiel hydroélectrique de la France.

#### > Concernant la liste 1

Le potentiel avait été identifié par l'UFE, en partie grâce à une forte implication de France Hydro Électricité, en 2011. Nous avons complété et enrichi cette étude en 2012. En novembre, devant le constat de profondes discordances entre les données de potentiel utilisées par certaines DREAL et celles de l'UFE, une étude dite de convergence a été initiée par la DGEC pour les concilier. Cette étude est toujours en cours début 2013.

Néanmoins les premiers résultats confirment le très fort impact des classements sur le potentiel. C'est 72 % du potentiel qui sera sanctuarisé par les classements en liste 1. L'effort du syndicat a donc consisté à convaincre l'ensemble des parties prenantes de la nécessité de rééquilibrer les enjeux pour permettre à la France de concilier les impératifs environnementaux et les enjeux électriques, notamment dans nos territoires. La "croissance verte" souhaitée par le Président de la République doit encourager les entrepreneurs à **faire mieux et à produire davantage d'énergie renouvelable**. Avec ces projets de classement, le curseur est loin de son optimum et seul un arbitrage politique et un esprit de responsabilité peuvent permettre de rétablir l'équilibre des usages prévu par la loi sur l'eau et la convention pour le développement d'une hydroélectricité durable.

Il est rapidement apparu que l'objectif de 3 TWh nets de production supplémentaire d'ici 2020 ne pourrait pas être réalisé avec les 2,5 à 3 TWh de potentiel libérés par les projets de classement. Nous avons défendu l'idée de préserver la possibilité de puiser dans les 10 TWh de potentiel, par le biais de la création de zones propices et d'appels d'offres pour les centrales sous concession. En effet, au-delà des 3 TWh PPI actuels, **la contribution potentielle de l'hydraulique à la transition énergétique doit être sauvegardée**.

Notre principal cheval de bataille a été que le potentiel hydroélectrique situé sur les cours d'eau identifiés comme réservoirs biologiques mais non justifiés au regard des critères de la loi soit sauvegardé dans l'attente des vérifications environnementales demandées, et leur classement reporté.

#### > France Hydro Électricité a mené la plus grande action de lobbying de son histoire

Aidé par des professionnels de la communication institutionnelle et par ses relais politiques construits au fil du temps, nous avons sensibilisé toutes les parties prenantes au risque majeur que représentent les classements pour l'avenir de la filière toute entière.

Nous avons sensibilisé toutes les associations d'élus, l'Association des maires de France (AMF), l'Association des régions de France (ARF), l'Association des départements de France et l'Association nationale des élus de la montagne (Anem), nous avons écrit aux conseils généraux, aux conseils régionaux et aux chambres de commerce et d'industrie de chaque départements dans lesquels nous avons, avec nos collègues de l'UFE, identifié un potentiel hydroélectrique. Nous leur avons fourni les éléments utiles pour qu'ils participent aux consultations organisées.

Nous avons rencontré en tête à tête plus de 40 parlementaires concernés et impliqués dans ce processus de classements, ainsi que de nombreuses personnalités moins connues mais qui jouent un rôle clé dans le débat national sur la transition énergétique. Nous avons fait interpellé la Ministre à 5 reprises et nous avons rencontré son cabinet par deux fois.

Les représentants de France Hydro Électricité en région et de nombreux adhérents ont également apporté leur pierre à l'édifice en écrivant à leurs élus ou à l'association

des maires de leur département, sur la base d'un modèle courrier et des éléments d'information que nous leur avons transmis. Au total, ce sont plus de 300 courriers ciblés et personnalisés qui ont été envoyés, accompagnés de tous les éléments utiles pour faire reculer les projets de classement les plus injustes et les plus illégitimes.

## > Concernant la liste 2

La pression environnementale excessive dans la mise aux normes des installations existantes, au mépris du rapport coûts-bénéfices, doit laisser place au compromis acceptable par les parties prenantes. C'est la position que nous avons défendue sans relâche tout au long de cette année.

## Au niveau des bassins

### > Rhône-Méditerranée

Ce bassin offre le plus gros potentiel hydroélectrique. C'est aussi le bassin qui compte le plus grand nombre de réservoirs biologiques. Cette notion a d'ailleurs été "inventée" pour ce bassin afin de pouvoir classer en liste 1 des cours d'eau qui ne répondaient pas aux critères des axes migrateurs et du très bon état.

Nous avons participé à l'ensemble des étapes de la procédure de classement pour dénoncer cet état de fait, sans vraiment réussir à nous faire entendre. La DREAL s'est très tôt positionnée contre le potentiel en petite hydroélectricité. Elle reconnaît un potentiel hydroélectrique mais ne veut pas de petits projets.

Nous avons mobilisé l'ensemble des élus et des structures institutionnelles pour qu'ils pèsent en notre faveur dans la consultation organisée par le Préfet de bassin. A l'issue du premier semestre de 2013, les arbitrages ne nous donnent toujours pas satisfaction.

### > Adour-Garonne

Ce bassin offre le second plus gros potentiel hydroélectrique. Nous avons rencontré la DREAL à de nombreuses reprises pour tenter d'infléchir certains classements injustifiés (principalement des réservoirs biologiques). Une vingtaine de projets ont pu ainsi être libérés.

Nous avons, comme dans le bassin Rhône-Méditerranée, participé à toutes les étapes de la consultation avec l'expertise et le fort investissement de Gil Adisson.

Le SRCAE Midi-Pyrénées fait l'objet d'un recours. Vingt-quatre associations et 391 particuliers

ont adressé le 24 août un recours gracieux au préfet de la région Midi-Pyrénées en vue d'obtenir le retrait du schéma régional air climat énergie (SRCAE). Là aussi, en 2013 nous avons obtenu quelques avancées mais l'arbitrage est toujours en cours.

### > Loire-Bretagne

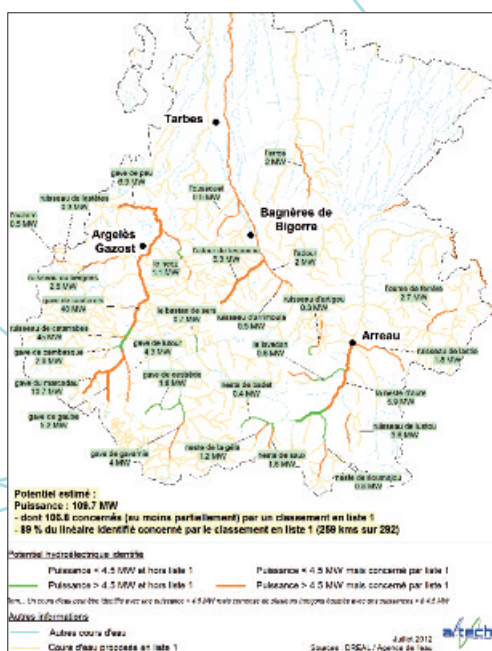
Ce bassin a été le plus rapide en arrêtant en premier les nouveaux classements de cours d'eau. Nous n'avons pas plus qu'ailleurs réussi à nous faire entendre, en dépit de tous nos efforts pour participer à toutes les étapes de la consultation. En septembre, les administrateurs de France Hydro Électricité ont décidé, pour la première fois de l'histoire du syndicat, d'engager un **recours contentieux** contre ces arrêtés. Cette démarche a surpris les parties prenantes et en particulier la direction de l'eau, jusque-là habituée à un syndicat attaché à la concertation et à la recherche du compromis acceptable.

### > Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Les arrêtés de classement ont été publiés le 18/12/2012 en Seine-Normandie et le 28/12/2012 en Rhin-Meuse.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous avons attaqué ces arrêtés. Cependant nous avons opté pour une stratégie différente, en déposant, en 2013 des **recours gracieux** dans un premier temps, afin de sauvegarder nos droits sans dégrader nos relations avec les DREAL impliquées dans l'étude de convergence initiée par la DGEC. Une fois l'étude terminée, nous devrions déposer des recours contentieux.

15



# Les grands dossiers

16



## La Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable

### Le comité de suivi de la convention

Il s'est réuni deux fois en 2012 pour suivre l'évolution des engagements des parties prenantes signataires de la convention.

Instance de concertation privilégiée par la direction de l'eau, avec les ONG, il permet en théorie de rechercher le consensus autour du développement de projets hydroélectriques à haute qualité environnementale. Il nous permet de mettre en évidence les freins au développement et d'aider l'administration à y remédier.

En pratique, si ce comité reste intéressant car il réunit périodiquement les principales parties prenantes, **il ne traite pas des vraies questions et n'a pas permis de réelles avancées** sur les moyens de faciliter le développement des projets ou sur les conditions d'exercice sur le terrain. L'Etat y développe uniquement une vision réglementaire et considère que si une publication est faite, le problème concret est résolu.

Nous y rappelons donc les difficultés concrètes auxquelles nous sommes confrontés et réagissons aux sujets de vif mécontentement (pseudo simplification des procédures, circulaire post-classement en particulier).

### Un label ?

Un GT spécifique est dédié à la définition d'un label pour les centrales existantes ; il est piloté par SOS Loire vivante. Nous y reprenons les discussions qui ont lieu depuis 2005 et n'ont jamais abouti... cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage !

### Des indicateurs ?

La DGEC va lancer des travaux sur le suivi du parc existant et de ses évolutions. Enfin un espoir d'avoir de véritables statistiques qui nous permettront de mieux défendre la petite hydroélectricité, encore méconnue.

## Le référentiel "Milieu Aquatique et Documents d'incidences" (MADI) pour les aménagements hydroélectriques

France Hydro Électricité a été consulté par l'Onema sur ce projet de référentiel qui s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée avec le guide "Vers la centrale hydroélectrique du XXI<sup>e</sup> siècle" et qui peut aider à améliorer les relations entre producteurs et services de l'Etat.

Ce document servira de base à l'instruction des dossiers et pourra être partagé par les producteurs.

Compte tenu du degré de technicité de ce référentiel qui compte plus de 160 fiches techniques, classées par nature de dossier (création, modification d'aménagement existant, renouvellement) et par nature d'opération (avec tronçon court-circuité, sans tronçon court-circuité, avec éclusées)... France Hydro Électricité a réuni ses spécialistes et quelques bureaux d'étude pour les confronter à la réalité de terrain. Nous avons salué l'énorme travail technique réalisé, marque d'un réel souhait de la part de la direction scientifique de l'Onema de mieux encadrer les agents de terrain.

Néanmoins si ce référentiel n'a pas de caractère réglementaire mais propose un aide-mémoire, une analyse commune des attendus clés d'une étude d'impact par le service instructeur, le risque qu'il soit transformé en obligation réglementaire ne peut être écarté : **qui va garantir une application proportionnée de ce référentiel ?** Selon la taille des ouvrages et les enjeux du cours d'eau, il paraît excessif d'en demander l'application intégrale et systématique. Une autre limite que l'on peut opposer à ces fiches est qu'elles ne prennent à aucun moment en compte la capacité financière du pétitionnaire, (même si on comprend bien que l'impact potentiel n'est pas proportionnel à ce critère). Il nous semble néanmoins que beaucoup d'investigations seraient lourdes à prendre en compte pour de "petites structures". Nous avons donc transmis nos remarques et nos réserves à l'Onema.

## La restauration de la continuité écologique

### Le programme "Anguilles"

Pour répondre aux objectifs de restauration des stocks d'anguilles fixés par l'Union européenne, la France s'est engagée dans un plan de gestion visant à agir sur chacun des facteurs de déclin de l'espèce. Sur le volet "ouvrages", le Ministère en charge de Développement durable a initié en 2011 un programme de recherche & développement multi-partenarial, réunissant l'Ademe, l'Onema et cinq acteurs français de l'hydroélectricité : Compagnie Nationale du Rhône, EDF, France Hydro Électricité, GDF Suez, Société hydroélectrique du Midi. Résolument opérationnel, ce programme, encadré par un comité de pilotage rassemblant les acteurs précédemment cités et placé sous l'autorité du MEDDE, s'est traduit par la mise au point et le test de solutions techniques en vue d'une mise en œuvre directe sur les territoires.

L'ensemble de ces acquis ont été présentés lors d'un colloque les 28 et 29 novembre 2011. La synthèse de cette étude a fait l'objet en 2012 de l'édition d'un ouvrage **Les Rencontres de l'Onema : quelles solutions pour optimiser la conception et la gestion des ouvrages ?** Comment favoriser la montaison de l'anguille, depuis les premiers ouvrages de la zone estuarienne jusqu'aux grands barrages situés en amont ? Comment améliorer ses conditions de dévalaison à l'échelle d'un ouvrage ? Comment enfin diagnostiquer les impacts cumulés à l'échelle d'un axe de cours d'eau, en vue d'une gestion adaptée du turbinage ? Ces trois chapitres de la partie 1 sont complétés, en partie 2, par un ensemble de seize fiches opérationnelles retraçant les actions du programme.



## Les aménagements sur le terrain

### > Un problème complexe sur la Risle

Le syndicat a été saisi par quelques adhérents installés sur la Risle dans l'Eure de difficultés rencontrées avec l'administration locale dans la mise en œuvre du plan "anguille" et de la restauration de la continuité écologique. En effet, la situation sur le terrain semble s'éloigner de la logique de concertation-partenariat inscrite dans le programme Anguilles et contraire aux règles de bonne gestion que France Hydro Électricité a contribué à élaborer au niveau national : diagnostic au cas par cas, identification concertée des dispositifs techniques envisageables, analyse coût-efficacité de ces dispositifs, recherche de solutions de financement adaptées. L'analyse du dossier laisse apparaître que la DDTM 27 ne dispose pas des éléments de diagnostic pertinents pour le cours d'eau la Risle ni pour les ouvrages concernés.

Les diagnostics réalisés sur chaque ouvrage font état de conclusions identiques alors que les vitesses d'approche et les inclinaisons des grilles sont toutes différentes, qu'il n'a été tenu nul compte des ouvrages de décharge et de leur mode de gestion, et que certaines machines étaient même à l'arrêt aux dates indiquées. La Risle est par ailleurs un cours d'eau au fonctionnement particulier, appelant une démarche diagnostique approfondie et experte, telle que mise au point dans le cadre du programme de R&D. Aucune démarche sérieuse de concertation avec les producteurs concernés en vue d'identifier les solutions techniques adaptées n'a été engagée. Nous nous sommes rendus à la DDT de l'Eure pour tenter une démarche de conciliation et avons écrit au Directeur général de l'Onema pour rendre compte des dysfonctionnements locaux.

### > Coordonner la restauration de la continuité écologique : une démarche exemplaire des producteurs de Pyrénées Atlantiques

L'Agence de l'eau Adour-Garonne et les producteurs d'hydroélectricité du gage d'Oloron et du Saison ont signé en 2012 une convention de partenariat pour améliorer et restaurer la continuité écologique du gage d'Oloron et du Saison. Cette convention, préparée en concertation avec les services de l'État (DDTM40 et DDTM64) et l'Onema vise à poursuivre l'amélioration de la libre circulation des poissons migrateurs que sont les anguilles, aloses, lamproies marines, saumons atlantiques et truites de mer, présents sur les 78 km de cours d'eau situés entre Sorde l'Abbaye (40) sur le gage d'Oloron et Licq



Atherey (64) sur le Saison. Les partenaires vont lancer un programme d'études et engager des travaux pour équiper ou améliorer d'ici 2014 les dispositifs nécessaires au franchissement par les poissons migrateurs les douze ouvrages transversaux situés sur ces cours d'eau.

Dans le cadre de cette opération, **un besoin en connaissances sur les capacités financières d'investissement des unités hydroélectriques a été mis en évidence.**

Une réunion spécifique sur le volet financier d'une opération d'amélioration d'un ouvrage de franchissement sur une petite centrale hydro-électrique était organisée le 10 septembre à Pau. La réunion était également destinée à informer d'autres personnes locales (administration, producteurs, financeurs) susceptibles d'être intéressées. Elle était animée conjointement par le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et France Hydro Électricité, avec Xavier Casiot et Christine Etchegoyhen. Ils présentaient l'objet et le contenu d'une étude économique et financière, le contexte de l'activité hydroélectrique par rapport au contexte industriel classique et de nombreux cas concrets de compte de résultat pour déterminer la capacité financière du pétitionnaire (bilans économiques sur des cycles longs, forts besoins en capacité d'autofinancement, etc). Cette présentation a surtout permis de montrer à nos divers partenaires administratifs la réalité de la vie économique des petites centrales.

## La conférence environnementale et le débat transition énergétique

### Une conférence environnementale pour cadrer le travail

Le Président de la République élu en 2012 et son Gouvernement ont souhaité initié une grande Conférence environnementale pour traduire l'importance qu'ils accordent aux grands enjeux environnementaux : changement climatique, rareté des ressources et recul de la biodiversité mondiale. Les 14 et 15 septembre 2012 à Paris, cette conférence environnementale a donc permis de construire, après débats, un programme de travail autour de cinq tables rondes :

- Préparer le débat national sur la transition énergétique
- Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité
- Prévenir les risques sanitaires environnementaux
- Mettre en œuvre une fiscalité et financer la transition écologique
- Améliorer la gouvernance environnementale.

La feuille de route issue de ses travaux précise la voie à suivre pour engager la France dans la transition énergétique, fondée sur la sobriété et l'efficacité ainsi que le développement des énergies renouvelables, et plus globalement dans la transition écologique.

### Le Débat national sur la transition énergétique

Après divers aléas liés à la constitution du conseil national et au report de la conférence de lancement, les premières réunions ont eu lieu fin novembre 2012. **Nous mettons tout en œuvre pour que la petite hydroélectricité soit une composante à part entière du futur mix énergétique français.**

Nous pouvons nous féliciter d'avoir pu rencontrer Bruno Rebelle, membre du comité de pilotage, ainsi qu'Alain Grandjean, président de ce groupe d'experts, qui ont écouté avec attention et bienveillance nos revendications pour la petite hydroélectricité. C'est à date l'Union française d'électricité (UFE) qui porte seule, par l'intermédiaire du siège occupé par le MEDEF, la voix de l'hydroélectricité. Lors d'une table ronde de l'Assemblée nationale de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur la transition écologique, le 11 décembre, le président Robert Durdilly avait déclaré qu'il était capital d'encourager l'essor de l'hydroélectricité. *"Nous disposons d'un potentiel de 11 TWh en France, les démarches de révisions de classement des cours d'eau risquent de bloquer les ¾ de cette capacité".*

De son côté, le SER a tenu le 30 novembre une réunion de lancement de son action avec les correspondants régionaux qui ont répondu favorablement à sa proposition de constitution d'un réseau de représentation. France Hydro Electricité a proposé une dizaine de producteurs pour porter le discours des énergies renouvelables. Le SER et l'UFE ont travaillé pour élaborer des fiches à la rédaction desquelles France Hydro Électricité a bien entendu étroitement participé pour développer l'argumentaire sur l'hydroélectricité en veillant à mettre en avant le rôle des petites installations



## > Ces contributions nombreuses

Ce grand débat national a généré de nombreuses propositions, certaines déjà préparées en amont, pour les élections présidentielles comme notamment le "Livre blanc des énergies renouvelables du SER" auquel nous avons contribué en 2011. En début d'année 2012, c'est l'Ademe qui publiait les "Scénarios énergétiques pour 2030 et 2050" alors que l'UFE donnait sa vision dans le document : "Électricité 2030, quels choix pour la France" ?

## La veille législative et les dossiers juridiques

La syndicat a considérablement renforcé ses compétences juridiques en s'adjoignant les services de Bernard Kieffer, spécialiste du droit de l'hydroélectricité.

Les travaux et sujets ont été nombreux dans l'intérêt général des producteurs mais aussi au service de chacun d'entre eux.

### Analyse des lois, décrets, arrêtés, circulaires et ordonnances

## > Loi Warsmann et propositions d'amendements

En janvier, à l'initiative de France Hydro Électricité, l'UFE a proposé 4 amendements au projet de loi "Warsmann" qui tend à modifier plusieurs articles importants du code de l'environnement et du code de l'énergie. Cette loi pouvait en effet entraîner une fragilisation des autorisations et remettre en cause les demandes d'augmentation de puissance. Malheureusement, la mécanique parlementaire s'étant grippée du fait d'un rejet global au Sénat, le texte a été adopté conforme par l'Assemblée nationale.

## > Loi Voies navigables de France (VNF)

La loi relative au changement de statut de VNF est parue le 25 janvier au Journal Officiel. La loi étend les compétences de VNF en lui permettant d'exploiter l'énergie hydraulique, à titre accessoire, et sans nuire à la navigation, au moyen d'installations ou d'ouvrages situés sur le domaine public. France Hydro Électricité est resté mobilisé sur ce sujet qui inquiète les producteurs installés sur le domaine VNF et a rencontré la direction en charge des relations avec les producteurs, qui nous a rassurés sur l'avenir de la production de petite hydroélectricité sur le domaine public fluvial.

## > La preuve des droits fondés en titre

Arrêt du Conseil d'État du 20 juin 2012, M. Desnoues, req. n°340295

La décision du conseil d'Etat est intéressante car elle vient confirmer que tous les moyens de preuve de l'existence légale d'une prise d'eau, d'un plan d'eau et plus généralement d'un droit fondé en titre, peuvent être invoqués devant l'administration, la carte de Cassini n'étant pas la seule référence recevable en la matière aussi bien pour attester de l'existence d'un droit que de son inexistence.

## > Les concessions autorisables

Le travail de sensibilisation de la DGEC sur la question délicate des concessions autorisables s'est poursuivi en 2012. Après des travaux menés dans certaines DREAL, nous avons contribué à l'élaboration d'une circulaire nationale posant les règles de la procédure de renouvellement. Ce texte est toujours en cours d'élaboration.

## > L'intérêt public

Par trois arrêts rendus le 13 juillet 2012, le Conseil d'État a considéré que les éoliennes présentent un intérêt public "tiré de leur contribution à la satisfaction d'un besoin collectif par la production d'électricité vendue au public". C'est une prise de position novatrice et très intéressante de la part du Conseil d'État, qui ouvre des perspectives tout aussi intéressantes pour la "petite hydraulique". Si l'on considère que la position adoptée par le Conseil d'État vis-à-vis de l'intérêt public des éoliennes peut être étendue à la "petite hydraulique" (et pourquoi ne le serait-elle pas ?), elle marque potentiellement une avancée très importante au regard de l'acceptabilité des projets d'ouvrages hydroélectriques, d'une part, du renouvellement des titres administratifs (autorisations et concessions), d'autre part, et de l'équilibre "contraintes environnementales / production d'électricité", enfin.

Par ailleurs le syndicat a assuré une activité globale de veille sur la doctrine et la jurisprudence hydro (JO, AJDA, Journ'Eau, Gest'Eau et autres revues).

## > Mais aussi de nombreuses autres analyses :

- Les décrets du 29/12/2011 sur les études d'impact et les enquêtes publiques,
- L'arrêté ministériel du 19/12/2011 relatif à la mesure des prélèvements et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance prélèvement,
- L'ordonnance du 11/01/2012 sur la protection pénale de l'environnement,
- Le décret "Délai de recours de 6 mois",
- Le projet de circulaire d'application de l'article L.214-17 du CE (listes 1 et 2 LEMA),
- Le décret du 27/12/12 sur la trame verte et bleue.
- Le projet de référentiel sur les milieux aquatiques,
- Le turbinage de l'eau potable,
- La notion de "barrage structurant",
- La notion de "cours d'eau",
- La notion de zones propices et appels d'offre hydroélectriques,
- L'opportunité d'un recours contentieux contre la fixation des redevances piscicoles en Haute-Loire,
- L'analyse du projet de règlement du Sage de l'Isle,
- L'analyse de la jurisprudence administrative récente en matière de contestation par l'exploitant du débit réservé imposé par l'Administration,
- Le groupe de travail "Simplification du droit",
- La mise en œuvre du PGA par la DDTM 27,
- La notion de "canal artificiel",
- "L'état initial" dans les études d'impact,
- La jurisprudence SARL Laïhacar de juin 2009 et perspectives de retournement,
- La problématique de franchissement de ses ouvrages par une goulotte de dévalaison,
- La question de la non-franchissabilité d'un seuil en aval de piscicultures agréées, en zones agréées ou non,
- La détermination du module de référence, dans la perspective de l'échéance du 1/01/14 relative aux débits réservés.

## > Et rédactions de notes :

- Les principes régissant les attributions des aides financières des Agences de l'eau,
- Le délai de mise en conformité des ouvrages au titre de la liste 2 de l'article L.214-17 du CE,
- La constitutionnalité de l'IFER,
- La possibilité de capitaliser une redevance pour COT,
- Le protocole FNPF/Ministère de l'écologie,
- Les sites classés en 2011,
- La nature juridique des contrats d'achat d'électricité après arrêts du T.C. et du C.E.,



- La réalisation de passes à poissons sur aménagements hydro implantés sur le domaine VNF,
- La transformation d'un droit d'eau (pisciculture) en droit de turbiner,
- Le projet de réforme de l'A.M. du 23/12/2008 sur les DFC,
- La jurisprudence suite à décision du TA de Montpellier (caducité des autorisations loi sur l'eau),
- La consultation publique sur la gestion de l'eau et la révision des SDAGE,
- L'indemnisation du concessionnaire en cas de résiliation anticipée de sa concession,
- La jurisprudence "Commune d'Illats" (CE, 8/10/12) et son intérêt dans le cadre du recours contre les classements de cours d'eau en Loire-Bretagne,
- La portée de l'article R.214-80 du code de l'environnement (abandon d'exploitation),
- L'arrêt CE prononçant une annulation partielle de la circulaire du 25/01/10 sur le rétablissement de la continuité écologique,
- L'arrêt du CE du 11/02/11 dans le dossier Diet (fixation du débit réservé),
- L'arrêt du CE du 26/11/12 précisant que la charge de la preuve ne pèse pas uniquement sur le demandeur dans une requête en annulation,
- L'obligation pour l'Administration d'apporter la preuve des éléments justifiant ses décisions.

21

## Réponse aux questions spécifiques des adhérents

A titre d'exemple on peut citer la situation de l'aménagement de Moulin Prieur sur la Risle, en vue d'un passage en CODERST et dans le cadre des échanges avec la DDTM Eure ou les travaux d'urgence à réaliser suite à crue du Gave de Pau (procédures, prescriptions particulières, arrêté de catastrophe naturelle, assurances...).

# Promotion de l'hydroélectricité



## 2012, douze mois d'actions

### Janvier

#### > Le "Livre Blanc des énergies renouvelables, des choix qui fondent notre avenir"

Dévoilé le 19 janvier lors d'une conférence de presse il présentait la feuille de route du Syndicat des énergies renouvelables pour 2020, les projections 2030 et décline douze propositions, accompagnées d'outils, pour parvenir à ces objectifs : 25 % d'énergies renouvelables dans notre consommation en 2020 et création de 125 000 emplois supplémentaires à cet horizon. Profiter des atouts de l'hydroélectricité est à la 4<sup>e</sup> des 12 propositions. Elle est déclinée en 4 parties qui exposent des actions concrètes pour lever les freins au développement de l'hydroélectricité.



### Février

#### > Colloque "L'hydroélectricité en France : vers un renouveau ?"

Anne Pénalba, présidente de France Hydro Électricité portait avec Christophe Convert, la parole des petites producteurs lors du colloque présidé par François Brottes, député maire de l'Isère, sur le thème "L'hydroélectricité en France : vers un renouveau ?". Elle y avait notamment expliqué la nécessaire simplification du "mille-feuille" administratif qui dissuade de nouveaux porteurs de projet et épuise les producteurs installés par des démarches longues, coûteuses, qui même quand elles aboutissent, ouvrent ensuite de nouvelles séries de recours opposant les usagers et l'administration.



### Février

#### > Colloque ERDF

Xavier Casiot, chargé des relations avec les producteurs représentait France Hydro Electricité lors du colloque organisé par ERDF Toulouse le 6 février à Pau en présence de la présidente Michèle Bellon. Il a rappelé le poids de l'hydro-électricité dans le Sud-Ouest et a salué le bon niveau de coopération avec ERDF.



### Mars

#### > Séminaire Esha

La personne en charge du lobbying à ESHA a proposé la tenue d'un séminaire pour harmoniser les positions des différentes associations nationales sur les questions de développement, de cadre économique et de mise en place de la directive cadre sur l'eau. L'occasion pour France Hydro Électricité de mettre en relief nos vives inquiétudes vis-à-vis des classements de cours d'eau, ce que d'autres pays ont pu éviter (l'Autriche par exemple).



### Mai

#### > Hidroenergia en Pologne

À Wrocław en Pologne, Anne Pénalba, Hugues Albaladejo et Ghislain Weisrock ont présenté les dernières avancées françaises pour la petite hydroélectricité (programme R&D Anguilles/ouvrages, évaluation du potentiel, guide centrale du XXI<sup>e</sup> siècle). Avec près de 400 participants, presque tous les pays d'Europe étaient représentés mais aussi le Japon, bon nombre de pays africains ainsi que la Colombie. Le bilan de ces 4 jours de rencontres est encourageant, donnant l'impression que la petite hydroélectricité a d'énormes possibilités de développement sur tous les continents. On constate aussi que les difficultés sont partout les mêmes et que l'union est là aussi indispensable pour peser sur les opinions et les décisions politiques nationales et internationales. La prochaine édition d'Hidroenergia aura normalement lieu en 2014 à Istanbul en Turquie.

23





Mai

## > Séminaire VNF

Hugues Albanel représentait les petits producteurs d'hydroélectricité lors du séminaire organisé par l'Onema, Voies navigables de France, le ministère en charge du développement durable, les agences de l'eau, le CETMEF et l'Oléau. L'objectif de ce séminaire technique était multiple. Il s'agissait de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la restauration de la continuité écologique des voies navigables. Il s'agissait aussi de sensibiliser les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les gestionnaires à l'obligation de résultats qui pèse sur eux en matière de circulation des poissons migrateurs et à l'entretien régulier des dispositifs de franchissement.



Mai (et novembre)

## > Visites de centrales

Dans une ambiance décontractée des représentants d'ERDF avaient été conviés par l'UPEA (Christine Etchegoyen, Gil Adisson) et France Hydro Électricité (Xavier Casiot) pour se familiariser avec le fonctionnement d'une petite centrale hydroélectrique et donc mieux comprendre nos demandes. Ils ont donc pu voir des exemples de centrales avec des "histoires" variées et représentatives. Une expérience renouvelée avec d'autres équipes en novembre.

Le 29, Lionel Beffre préfet des Pyrénées Atlantiques et Jean-Michel Delvert, sous-préfet d'Oléron, étaient accueillis sur les centrales hydroélectriques de Mauléon et Charritte.



Juin

## > Restor Hydro

Le projet européen Restor (Renewable Energy Sources Transforming Our Regions) porté par un consortium de 8 pays (Belgique, France, Grèce, Italie, Lituanie, Pologne, Slovaquie et Suède) associe France Hydro Électricité et la Fédération

des Moulins de France, coordonnés par Esha. Subventionné à 75 % par le programme IEE, il a pour but de faire progresser la production d'énergies renouvelables à partir de très petites centrales hydroélectriques et de restaurer d'anciens sites/moulins actuellement non productifs. Ce projet vise à identifier les sites les plus propices à leur restauration et à développer un modèle économique pérenne en créant des coopératives régionales incluant un plan de développement d'actionnariat communautaire. Le but est de collecter les données couvrant les 27 états membres permettant de mesurer l'état actuel des installations hydroélectriques et d'évaluer le réel potentiel après restauration de sites historiques.



Juin

## > SER : Les fiches

### de communication hydroélectricité

Les fiches de présentation de l'hydroélectricité avaient été éditées il y a presque 5 ans. Elles nécessitaient une mise à jour complète à laquelle France Hydro Électricité a grandement participé. Voilà chose faite, avec des chiffres actualisés, des photos sur les cinq thèmes : "les chiffres en France et dans le monde" ; "des techniques adaptées aux sites" ; "un maillon indispensable au système électrique" ; "les perspectives de développement" ; "une énergie respectueuse de son environnement".

#### ■ L'hydroélectricité : les chiffres en France et dans le monde

L'hydroélectricité, "énergie propre", que nous avons connue dans le monde au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, a connu une véritable renaissance à partir des années 1970. Pendant ces années, une grande partie de l'activité économique a reposé sur la forte croissance de l'énergie hydraulique. La production mondiale a ainsi augmenté de 100% entre les deux décennies. Aujourd'hui, les pays développés produisent environ 100 TWh d'électricité par an, soit 10% de l'électricité mondiale.

#### ■ L'hydroélectricité dans le monde

En 2007, la production mondiale d'électricité a été de 13 000 TWh. L'hydroélectricité représente 16% de cette production, soit 2 080 TWh. Elle est la deuxième source d'énergie renouvelable la plus développée dans le monde, après l'énergie solaire. Elle est la seule source d'énergie renouvelable capable de fournir une production constante et prévisible.



#### ■ L'hydroélectricité en France

La France est le deuxième pays européen pour la production d'électricité hydroélectrique, avec 12,5 TWh en 2007. Elle est la première pour la production d'énergie hydraulique, avec 10,5 TWh. La production d'énergie hydraulique en France est la plus élevée d'Europe, devant l'Italie (9,5 TWh) et la Suisse (8,5 TWh).

Juin

### > 3 petits films pour valoriser l'hydro

Comblant le manque d'informations "visuelles" sur la petite hydroélectricité, notamment sur Internet, tel était l'objectif de ces trois petits films. En quelques minutes, ils montrent ce qu'est la réalisation d'une centrale exemplaire, en suivant notamment les recommandations du guide France Hydro Électricité "vers la centrale du XXI<sup>e</sup> siècle" ; donnent la parole aux producteurs qui ont rénové leur centrale et traversé les étapes parfois difficiles ; incitent les producteurs et fournisseurs à nous rejoindre au sein du syndicat. Un grand merci à tous nos adhérents qui ont accepté de témoigner et à ceux qui nous ont ouvert les portes de leur centrale à Albi et dans les Alpes, jusqu'aux environs de Nice. Les trois films sont sur le site de France Hydro Électricité, You tube, Daily Motion, Vimeo, et ont été visionnés par plus de 1000 internautes depuis.

Octobre

### > Hydromeeeting à Pau

Un amphithéâtre plein (350 producteurs et prestataires) et des échanges nourris : c'était le pari de cette réunion organisée par les CCIT de Pau de Bayonne et Tarbes, SHEMA, GDF Suez, EDF, UPEA et France Hydro Électricité le 15 octobre. Même si presque aucun représentant de l'administration n'était venu échanger avec tous les membres d'une filière économique dynamique, le député béarnais Jean Lassalle, avait marqué par son discours convainquant et convaincu de l'apport plus que centenaire de l'hydroélectricité pour la région.



Octobre

### > Formation Police de l'eau en matière d'énergie hydraulique

Anne Pénalba et Xavier Casiot intervenaient pour présenter les petites installations hydroélectriques à la formation Ifore réservée aux responsables ou animateurs de MISE, agents chargés de la police de l'eau (DDT...), préfecture, animateurs de police de l'eau en DREAL.

*i F O R E*

Octobre

### > Les Rencontres migrateurs 2012

Ce colloque organisé tous les 2 ans par l'association Logrami (Loire Grands Migrateurs), s'est déroulé à l'Université de Tours. Christine Etchegoyhen, Michel Audoin, Dominique Blaise, un propriétaire de moulin ainsi qu'un ingénieur du Laboratoire national d'hydraulique et environnement d'EDF représentaient les producteurs d'hydroélectricité.

Novembre

### > Entretiens

#### Jacques Cartier de Grenoble

C'est Hugues Albanet qui intervenait pour présenter le potentiel hydroélectrique français lors de la session 3 "Les développements technologiques associés à la petite et micro hydraulique" du colloque "La place de l'énergie hydraulique dans le panel des énergies renouvelables" organisé par le Centre Jacques Cartier, en collaboration avec Hydro 21 et Ense 3.



## Novembre

### > L'hydroélectricité vue par les enfants

Il n'y a pas d'âge pour comprendre, il n'y a pas d'âge pour se faire le défenseur de notre énergie renouvelable, propre et efficace... Pour preuve les 29 petits dessins des enfants d'une classe de CE2 (8 ans) de Paris à qui nous avons présenté les principes de l'hydroélectricité. Une expérience à renouveler sans modération, nos détracteurs ayant eux aussi une influence dès la maternelle sur les opinions des plus jeunes générations !



## Novembre

### > L'eau et l'avenir durable des territoires

Daniel Farges, trésorier de France Hydro Électricité participait à ce colloque organisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il y témoignait de son action coordonnée pour l'aménagement des seuils des moulins situés autour de Beynat, Lanteuil et Brive, avec près de 10 ans plus tard, un bilan positif : les ouvrages sont en conformité, les centrales sont toujours là et la Roanne comme toutes les rivières de Corrèze, est aujourd'hui ouverte aux migrateurs.

## Décembre

### > Hydro mon amour !

Anne Pénalba était invitée de "CO2 mon amour", l'émission phare de France Inter consacrée à l'environnement. C'est Jérôme Pasteur navigatrice et exploratrice qui avait endossée le rôle de rédactrice en chef de l'émission, fervente convaincue de l'importance du développement des petites centrales hydroélectriques et elle-même productrice, dans le moulin patiemment rénové de son grand père dans le Jura.







## Décembre

### > Visite de centrales

En Normandie, les collaborateurs de la bourse Epexspot, de l'Union Française d'Électricité et du Syndicat des Énergies Renouvelables ont appris plus qu'en écoutant de long discours, en visitant les centrales de Fontaine Guérard et de Poses en Normandie. Une journée instructive et toujours profitable car les questions, parfois naïves, jamais inutiles font de chacun des visiteurs ébahis des ambassadeurs de l'hydroélectricité.

## Décembre

### > Formation

#### des agents DREAL

Jean-Marc Lévy a présenté la petite hydro-électricité et les enjeux de notre secteur aux agents des divisions énergie des DREAL et à quelques agents du ministère de l'Écologie, réunis à Paris pour la formation organisée par l'institut Métrol sur la production décentralisée d'électricité (éolien, biomasse, micro-hydraulique).

## Décembre

### > SER : L'annuaire

#### des fabricants et fournisseurs de la filière hydroélectrique française

Cet annuaire "papier" réalisé en partenariat avec France Hydro Électricité était très attendu et complète la collection proposée par le SER pour toutes les filières d'énergies renouvelables. En effet, même si France Hydro Électricité met d'ores et déjà à disposition sur [www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr) l'annuaire de ses adhérents professionnels, cette version est facilement remise en main propre aux interlocuteurs, décideurs politiques et atteste du dynamisme de notre filière.

## Décembre

### > L'étude

#### "Les bénéfices socio-économiques de la filière hydroélectrique française"

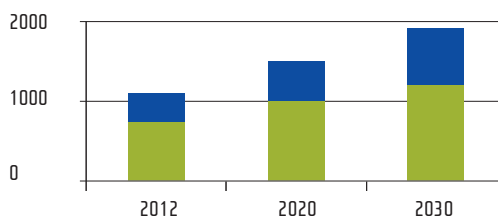
Cette étude était essentielle à la communication sur le dynamisme de notre secteur et sa capacité à maintenir et à créer des emplois, mais aussi à générer de la richesse pour notre pays et sa balance commerciale. Elle a été réalisée par le Bureau d'Informations et de Prévisions Economiques (BIPE) pour la commission hydroélectricité SER en décembre 2012. Nous vous en livrons ici les principaux chiffres qui ont nourri les fiches réalisées dans le cadre du débat sur la transition énergétique.

*Nombre d'emplois générés par la filière hydroélectrique (investissements, exploitation et maintenance) :*

|      | Emplois directs et indirects | Emplois induits | Total emplois |
|------|------------------------------|-----------------|---------------|
| 2012 | 13.500                       | 7.200           | 20.700        |
| 2020 | 21.100                       | 9.300           | 30.300        |
| 2030 | 21.700                       | 9.500           | 31.200        |

*Recettes publiques hors TVA (dont la moitié revient aux collectivités territoriales) :*

(en millions d'euros)



■ Impôts sur les sociétés

■ Taxes et impôts (hors IS)

# France Hydro Électricité et ses adhérents





## Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Le syndicat apporte quotidiennement aux adhérents l'assistance juridique nécessaire, soit au moyen de ses ressources propres, soit en faisant appel aux membres de l'UFE ou à des conseils spécialisés. Comme chaque année, nous avons adressé la veille réglementaire ISO 14001 aux certifiés et aux adhérents en démarche.

Le service aux adhérents est toujours très actif grâce notamment à Xavier Casiot, plus particulièrement chargé des relations avec les producteurs et de Jean-Marc Lévy qui répond aux questions juridiques, assisté par l'expertise de notre conseil Bernard Kieffer. Leur travail a représenté, en 2012 :

- **600 réponses écrites** aux adhérents ;
- **300 courriers** et mails aux administrations, EDF, courriers de portée générale pour la profession, etc. ;
- **des heures d'échanges téléphoniques** pour la défense, le renseignement et l'information des adhérents mais aussi l'écoute et l'information mutuelle sur ce que vivent quotidiennement les producteurs dans leurs échanges avec l'administration et les usagers de l'eau ;

Voici quelques exemples de sujets traités :

- Problèmes de raccordement, de comptage ;
- Energie réactive : technique, avenants, etc. ;
- CARDi : modalités de mise en œuvre, de mise aux standards en vigueur des installations électriques ;
- Application de l'arrêté rénovation, augmentation de puissance ;

- Problèmes d'indexation des contrats ;
- Aide au montage de dossier pour le développement de projets : évaluation de productible, dossiers administratifs, conseils relationnels avec les acteurs, etc. ;
- Suivi des dossiers de renouvellement d'autorisation ;
- Conseils pour la gestion des conflits de voisinage ;
- Identification et mise en relation avec des fournisseurs ;
- Mise en œuvre du décret sécurité des ouvrages.

## Vous informer

### Pas moins de 12 Flash Infos

...ont été écrits cette année pour vous tenir informés le plus rapidement possible de toutes les actualités qui touchent nos activités. La période précédant la publication de l'arrêté HR97 était particulièrement riche en négociation, nous avons tout mis en œuvre pour que vous puissiez suivre le travail de votre syndicat pour la défense de la profession.

29

## Flash-Info

Synthèse mensuelle de l'activité hydroélectrique  
N° 23 – 25 octobre 2012

Les arrêtés « H07 rénovation » et « H97 renouvelé » a été signé par le secrétaire général du ministère de l'écologie dans les jours qui

leur contrat avant le 06/09/12 ne peuvent pas demander son assentiment initial suffit (un modèle d'attestation sur l'honneur et des ordres et déjà disponibles sur [www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr)). (H97 et H07).

Les machines disposant d'un système de comptage propre à plusieurs contrats H97 ou H07, ni de découper une machine existants se fera progressivement. Ainsi que sur la capacité de production de l'installation en cas de baisse des débits. L'arrêté sur les comptage

## L'Interflash

Le semestriel de France Hydro Électricité prend peu à peu l'étoffe du magazine d'information sur la petite hydroélectricité. Il donne un aperçu complet et exhaustif des toutes les actions menées sur six mois sur les dossiers réglementaires, les relations avec les instances politiques, les avancées et les attentes. Il raconte aussi, avec les mots de celles et ceux qui œuvrent quotidiennement dans les centrales, les "histoires" des projets, les innovations qui sont notre force.



## Un nouveau site Internet, une présence forte sur les réseaux sociaux

### > Le 12 mars, [www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr) affichait un tout nouvel aspect

Et surtout de nouvelles fonctionnalités : entre autres, une **revue de presse** quotidienne, l'agenda des événements, l'**annuaire** des professionnels, une rubrique **petites annonces**, une présentation de l'hydroélectricité, une rubrique presse. Et bien sûr toutes les **ressources** et les **connaissances** de France Hydro Électricité sur les dossiers d'actualité (potentiel, classement, contrats, veille juridique, etc.), mieux agencées pour permettre de retrouver facilement les informations recherchées avec certaines parties

exclusivement réservées aux adhérents. Depuis le succès est au rendez-vous avec plus de 2000 visiteurs uniques par mois en moyenne qui viennent trouver une information actualisée quotidiennement.



### > La lettre d'information électronique

Envoyée tous les mois par mail à plus de **600 adhérents** depuis mars, ce nouvel outil de communication présente brièvement les informations clés du mois et informe de la publication du Flash Info ou de l'InterFlash. Comme le site, la newsletter permet aussi aux adhérents fournisseurs d'être plus visibles au travers de partenariats.

### > Côté réseaux sociaux

Les incontournables comptes **Twitter** et **Facebook** sont aussi alimentés quotidiennement de toutes les informations concernant la filière, les centrales, le secteur de l'énergie. Ils permettent de constituer un réseau de personnes et d'entreprises intéressés par nos activités. Plus de 770 abonnés sur Twitter et déjà 2 150 petites nouvelles ...de 140 caractères !

## Se rencontrer

### Les Rencontres de France Hydro Electricité

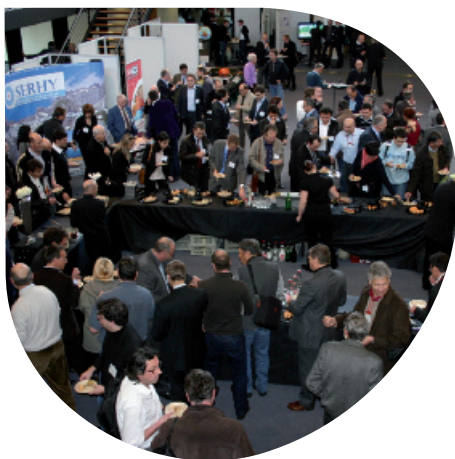
France Hydro Électricité organisait les 3 et 4 avril la cinquième édition des Rencontres de Grenoble avec un bilan très positif : **400 producteurs et visiteurs réunis pour les 13 acteurs de marché et les 41 fournisseurs** et prestataires de services qui avait répondu à l'invitation. Des échanges fructueux et l'occasion, lors des réunions de faire le point sur tous les sujets qui préoccupent la filière : l'évolution des contrats, les classements, le potentiel de développement, le plan de recherche et développement Anguilles/ouvrages.

### L'Assemblée générale

Le 23 juin à Albi, France Hydro Électricité organisait une assemblée générale très conviviale avec une visite de la centrale EDF d'Ambialet. Près d'une centaine d'adhérents ont profité du cadre verdoyant et de la beauté de la ville d'Albi, caractérisée notamment par la jolie centrale hydroélectrique du Chapitre en contrebas de la cathédrale. Pierre-Yves Villard (Responsable du Pôle Performance Production,) et les collaborateurs EDF de l'Unité de production Sud-Ouest, GEH Tarn-Agout nous ont accueillis à Ambialet, une installation de 3,6 MW sur un méandre du Tarn, logée dans un bâtiment classé construit en 1920 et son étonnante passerelle submersible en aval de la chute.

### Les réunions régionales

Limoges, Epinal, Clermont-Ferrand, Paris et Strasbourg, cinq rencontres avec les adhérents au plus près des préoccupations. Ces réunions régionales sont essentielles, tout d'abord, parce qu'elles permettent de se réunir en plus petit comité (une trentaine de personnes en moyenne) qui facilitent la prise de parole. Les échanges y sont riches, sur des cas concrets. Elles sont aussi l'occasion d'entretenir ses liens d'amitié entre les producteurs qui caractérisent notre syndicat, de donner l'occasion aux entreprises de la filière de présenter leurs offres commerciales sur des exemples pratiques. C'est la réunion organisée avec Hydro BV (avec son Assemblée générale) à Limoges qui a certainement rassemblé le plus de producteurs.



# Bilan et perspectives

## 2012 Quel bilan ?

L'action de France Hydro Électricité est menée en continuité et sur la durée. La cohérence entre nos idées, nos convictions et nos actions est essentielle pour être pris au sérieux et être reconnus par nos interlocuteurs. Certains combats prennent plusieurs années, mais nous avons tenté de résumer ici concrètement et en quelques mots les moments importants les succès, mais aussi les échecs de ces douze mois.

### Pour les centrales existantes : accélérer la conclusion des contrats, et limiter les coûts

- Obtention que les **dépassements de puissance** soient pris en compte par pas de 24h, et non plus chaque 10 minutes
- Conseil et communication auprès des producteurs pour un passage de l'automne 2012 sans difficultés majeures (si ce n'est sur la trésorerie pour certains), malgré une conclusion des négociations bien trop tardive
- Soutien aux producteurs rencontrant des difficultés dans la **mise aux normes environnementale** de leurs installations (contacts avec les DDT, l'ONEMA, soutien juridique...)
- Soutien aux producteurs ayant des centrales en **concession autorisable ou sur domaine public fluvial**

#### > Contrat rénovation H07

- Obtention d'un assouplissement pour la règle des 70 % d'investissement, permettant aux producteurs d'obtenir leur contrat beaucoup plus rapidement (demandée en juillet 2011 à la DGE)

#### > Contrat HR97

- Obtention de la **parution de l'arrêté** le 5 septembre 2012, malgré l'opposition de certains acteurs de marché et un climat politique perturbé (contact avec le Cabinet de Mme Batho le 3 août)
- Obtention de la **baisse du montant d'investissement** pour le contrat HR97 de 1 000 à 750 €/kW installé

- Obtention de **modalités d'investissement étalées** dans le temps, correspondant à une bonne gestion patrimoniale de nos installations
- Obtention d'une **transition entre les contrats** 97 et le nouveau contrat, par le biais d'une rémunération au prix des écarts positifs de la production pendant la période transitoire
- Obtention de la possibilité de **sortir du contrat sans pénalités** au bout de 8 ans (contact avec le Cabinet de Delphine Batho le 26 novembre)
- Résolution des **conflits autour des CODOA** et accélération de la conclusion de certains contrats

#### > Contrat CARDi

- Accord avec ERDF permettant pour les centrales allant sur le marché une réelle **simplification des procédures** et un allègement conséquent des mises aux normes des installations
- **Création du contrat CARDi+** aux permettant une fourniture pure pour les auxiliaires, sans double facturation de la composante de comptage et sans abonnement inutilement coûteux
- Travail en amont avec ERDF pour **faciliter la signature** des CARDi en temps et en heure
- Echanges et intervention auprès d'ERDF pour certains producteurs afin d'**accélérer la procédure** ou dénouer des conflits

### Pour le développement de la filière : permettre la création de nouveaux projets

#### > Combat contre les classements de cours d'eau

- Participation active à l'**identification du potentiel** hydroélectrique et croisement du potentiel avec les listes de classement
- Dépôt d'un **recours** contre l'arrêté Loire-Bretagne, permettant l'accroissement de la pression sur les autres bassins et la Direction de l'Eau



- **Lobbying assidu** auprès de plus de vingt parlementaires, des régions, départements et CCI, permettant d'obtenir 35 avis négatifs à la consultation institutionnelle
- **Réalisation de l'étude de convergence** (en cours de conclusion aujourd'hui), fournissant une évaluation du potentiel français cautionné par l'Etat : un certain nombre de cours d'eau ne devraient pas être finalement classés dans le bassin Rhône Méditerranée Corse et Adour-Garonne, permettant la réalisation d'une bonne partie des projets identifiés par France Hydro Électricité
- **Opposition à la circulaire** de la Direction de l'Eau sur la mise en œuvre des classements

#### > **Participation au programme européen "Restor Hydro", identifiant le potentiel en pico hydroélectricité**

#### **Pour une meilleure connaissance de la filière**

- **Réalisation de deux films** présentant des centrales neuves et rénovées
- **Organisation de visites de centrales** avec ERDF, l'UFE, Powernext...
- **Participation à Hydromeeeting**, premier "business dating" organisé par la CCI de Pau à l'initiative d'UPEA
- **Refonte du site internet** pour une meilleure diffusion de l'information, présence active sur les réseaux sociaux
- **Veille de la presse** sur l'hydroélectricité mise à disposition sur le site du syndicat
- **Réalisation avec le SER de l'annuaire** de la filière
- **Contribution à l'étude du SER sur les chiffres d'emplois et de ressources fiscales**
- **Réunion à Grenoble** des producteurs et acteurs de la filière de plus en plus nombreux à nous rejoindre
- **Actualisation des fiches SER** sur l'hydroélectricité
- **Sensibilisation des enfants** à ce merveilleux mode de production qui les a fait rêver et dessiner...

## **Que peut-on attendre de 2013 ?**

### **2013, une année très contrastée**

D'une part, nous bénéficions d'un soutien entier de la direction de l'énergie, des parlementaires de toutes tendances et de l'ANEM. D'autre part, l'opposition que nous rencontrons habituellement chez FNE, la FNPF ou les administrations de l'eau, se radicalise, sous l'effet de notre pression sur les classements de cours d'eau.

Par ailleurs, l'issue du débat national sur la transition énergétique est totalement floue à ce jour : une loi devrait voir le jour à l'automne, mais quels contours, quelle ambition, quelle précision ? Quel chiffre de développement pour l'hydroélectricité, quelles modalités de soutien aux énergies renouvelables, quel rôle pour les régions dans le domaine de l'énergie ?

Et enfin, pour ceux d'entre nous qui commercialisent leur production sur le marché, une vive inquiétude devant un marché en phase fortement décroissante.

Autant de chantiers pour le syndicat... mais nous n'hésitons plus aujourd'hui à aller très haut et à parler très fort : le 13 juin 2013, nous serons successivement à Matignon et à l'Élysée pour parler de notre énergie, en dire notre fierté, mais aussi nos inquiétudes.

### **Quelles orientations prendre ?**

Nous avons sans doute méconnu les évolutions que nous allons vivre quand a été promulguée la loi de 2000 sur la libéralisation du marché de l'énergie. Nous en voyons pleinement les conséquences aujourd'hui. Il nous faut réfléchir, collectivement, à ce que nous souhaitons : voulons-nous, comme Ulysse, revenir chez nous et perpétuer le passé (mais est-ce possible dans ce monde en constante évolution ?), ou comme Enée, fonder notre environnement futur et repenser notre façon d'exercer ?

France Hydro Électricité, syndicat professionnel et amicale des petits producteurs, sera à vos côtés, avec un conseil d'administration renouvelé, dispensant, dans la même éthique, le même enthousiasme et la même énergie... renouvelable !

**S'appuyer sur les producteurs pour réussir la transition énergétique, c'est aujourd'hui, c'est maintenant** car personne ne peut mettre en doute notre sincérité, notre dynamisme et notre enthousiasme. Ne manquons pas une occasion de faire très bien et de réussir plus d'énergie et plus d'environnement.

Comité de rédaction : Anne Pénalba, Jean-Marc Levy, Véronique Lelièvre, Xavier Casiot  
Conception graphique : Bernard Pénalba

© Photos : - Tous droits réservés

*France Hydro Électricité*  
*66, rue La Boétie, 75008 Paris*  
*Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23*  
*Courriel : francehydro@france-hydro-electricite.fr*  
*www.france-hydro-electricite.fr*  
*twitter.com/#!/FranceHydroElec*  
*www.facebook.com/profile.php?id=100003038181733*



*France Hydro Électricité*

*66, rue La Boétie, 75008 Paris*

*Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23*

*francehydro@france-hydro-electricite.fr*

*www.france-hydro-electricite.fr*